

OFFICE DEPOT France

M. Olivier GENTY

126, Avenue du Poteau

60 300 SENLIS

A nos partenaires et parties prenantes,

Senlis, Mercredi 23 février 2021

Sujet : Lettre de Grâce 2021.

Nous reconnaissons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une communication sur le progrès (COP). Cette dernière comprend une déclaration réitérant l'adhésion aux principes du Global Compact ou bien depuis la publication de notre dernière communication, et enfin une mesure des résultats obtenus ou escomptés.

Nous sommes dans le regret de vous faire part de notre retard dans la préparation, l'envoi et la mise à disposition du public de notre communication sur le progrès en raison de la mise en redressement judiciaire de l'entreprise le 5 février et souhaitons attendre de connaître l'identité de notre futur actionnaire.

Nous vous prions de bien vouloir nous accorder une extension de la période de délai de soumission afin de pouvoir publier notre COP et décrire les efforts et progrès réalisés afin d'appliquer et mettre en œuvre les principes du Global Compact des Nations Unies. Notre prochaine communication sur le Progrès sera envoyée sur le site du Global Compact à des fins d'évaluation en date du 24 mai 2021 au plus tard.

Bien cordialement,

Mr. Olivier GENTY

Responsable Environnement